

Le montant des préjudices dus aux escroqueries et aux fraudes aux moyens de paiement

Laurent Duvernet

SSMSI, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

JMS

27 novembre 2025

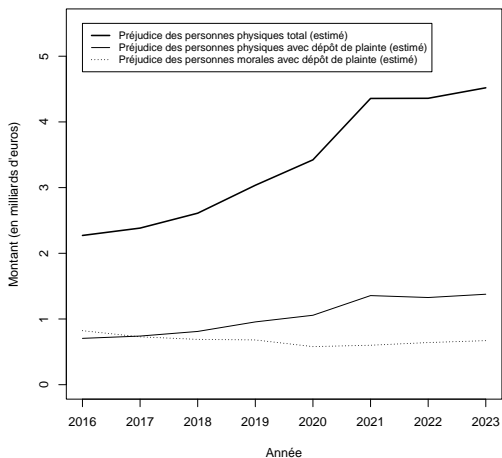
Document de travail publié en 2024 sur le chiffrage des escroqueries et des fraudes aux moyens de paiement en terme de **préjudice économique subi** par les victimes.

- Les escroqueries sont une des familles d'infractions dont la hausse est la plus forte ces dernières années (+64% de victimes entre 2016 et 2023, selon le périmètre retenu).
- Appréhender l'ampleur de la criminalité en « valeur » et non en « volume » est une approche encore assez peu développée en France.
- Pas de travaux dans ce domaine qui combinent à la fois données administratives (plaintes enregistrées) et données d'enquête.
- Difficultés méthodologiques liées aux valeurs manquantes et aux distributions asymétriques.

Points saillants du document de travail :

- Le préjudice dû aux escroqueries et aux fraudes aux moyens de paiement aurait fortement augmenté pour les personnes physiques, passant de 2,3 milliards d'euros en 2016 à 4,5 milliards d'euros en 2023.
- Il semble hasardeux d'évaluer la précision de cette estimation.

Résultats : préjudice total



1 Données et problèmes rencontrés

2 Méthodes et questions

1 Données et problèmes rencontrés

2 Méthodes et questions

Données administratives

Bases du SSMSI : toutes infractions enregistrées par les policiers ou les gendarmes depuis 2016.

- Catégorisation de ces infractions selon les nomenclatures officielles au sein de logiciels de rédaction des plaintes (distinction entre escroqueries et FMP parfois floue).
- Recensement exhaustif, mais **uniquement pour les infractions dont ont connaissance les forces de sécurité.**
- Pour la période 2016-2023 : 2,2 millions de procédures pour escroqueries ou FMP.
- Possibilité pour le policier ou le gendarme de saisir le montant (en euros) du préjudice subi par la victime.

Données d'enquête

Enquêtes CVS (2007-2021) puis VRS (à partir de 2022) : enquêtes de statistique publique sur la victimation. Au cours de l'année écoulée, quelle proportion de la population a subi une atteinte donnée ?

- Permet de mesurer toute la délinquance subie, y compris celle qui ne fait pas l'objet d'un dépôt de plainte.
- Mesure cependant imprécise (sondage aléatoire).
- Les escroqueries sont particulièrement peu déclarées aux forces de sécurité (seulement 5% à 20% des infractions sont déclarées).
- Les résultats des enquêtes montrent cependant que les préjudices importants sont plus souvent déclarés.

Difficultés rencontrées

- Dans les données administratives, le montant du préjudice n'est renseigné que dans 28% des cas. Problème de correction de la non-réponse.
- Les enquêtes CVS n'ont interrogé les répondants sur le montant des escroqueries subies que pour les années 2017 et 2018 : information parcellaire sur la période 2016-2023 qu'il a fallu extrapoler.
- Les deux types de données s'accordent mal en ce qui concerne le nombre d'infractions déclarées en 2017 et 2018. → On privilégie les données administratives en ce qui concerne les infractions déclarées.

Distribution très asymétrique des préjudices déclarés

- Données administratives pour lesquelles le montant du préjudice est lisible, préjudice subi par les personnes physiques en euros :

	2016	2023
Nombre de victimes	46 000	89 000
Médiane	500	810
Quantile d'ordre 90%	4 200	7 700
Quantile d'ordre 99,9%	287 000	330 000
Max	≈ 4 000 000	≈ 40 000 000

- Données d'enquête : pour environ 1 650 répondants qui indiquent des préjudices non déclarés, on trouve un montant de médian de 100 euros environ, un quantile à 90% de 800 euros, et un maximum de l'ordre de 10 000 euros.

1 Données et problèmes rencontrés

2 Méthodes et questions

Trois problèmes :

- imputer les préjudices avec plainte manquants dans les données administratives → imputation par régression sur covariables
- utiliser les données CVS 2017-2018 pour estimer le préjudice sans dépôt de plaintes 2016-2022 → extrapolation par règle de trois basique
- produire des intervalles de confiance en présence d'une forte asymétrie des données → ???

Cadre

Supposons qu'une grandeur X soit distribuée dans une population de taille N selon un loi à queue épaisse. Que peut-on dire de la somme $S_N = \sum_{i=1}^N X_i$ si on n'a accès qu'à un échantillon aléatoire de la population ?

Définition

La variable aléatoire positive X est dite à queue épaisse s'il existe $\alpha > 0$ tel que

$$P(X > x) \approx x^{-\alpha} \text{ quand } x \rightarrow +\infty.$$

Le nombre α s'appelle l'exposant de queue de X .

- Si $\alpha \leq 2$, X n'a pas de variance.
- Si $\alpha \leq 1$, X n'a pas d'espérance.

Les exposants de queue en pratique

- Différentes méthodes existent pour estimer l'exposant α à partir d'un n -échantillon : estimateur de Hill, de Pickands, etc.
- Ils s'appuient en général sur une estimation de α par régression du logarithme de la queue de la fonction de quantile empirique. **Leurs performances s'avèrent assez variables.**
- Sur les données administratives de préjudice lisible, un exposant α inférieur à 2 et proche de 1 semble compatible avec ce qu'indique ces estimateurs, **mais ce n'est pas une certitude.**

Problème

Plus l'exposant de queue α est petit, plus les quelques variables X_i les plus élevées auront une part importante dans la somme S_N de l'ensemble de la population. Les résultats d'un échantillon par sondages seront donc très sensibles au fait que ces individus auront ou non été tirés dans l'échantillon.

Pour confirmer cela : simulation d'une population de taille $N = 250\,000$ suivant une loi de Pareto de paramètre $\alpha = 0,5$ à $\alpha = 3$, et estimation de la somme par un sondage simple sans remise de taille 1500 ($\approx N/167$) ou 62 500 ($= N/4$).

Simulations

Densité de l'estimation obtenue sur 1000 répliques. De gauche à droite et de haut en bas : $\alpha = 0,5$, $\alpha = 1$, ... $\alpha = 3$. La barre pointillée indique la vraie valeur de la somme S_N .

